

Commune de Bernissart

ETABLISSEMENT CONTENANT DES INSTALLATIONS OU ACTIVITES CLASSEES EN VERTU DU
DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

Concerne le recours administratif introduit par la **SRL AFB, dont le siège est sis Veldstraat 33 à 9230 Wetteren**, auprès du gouvernement wallon à l'encontre de l'arrêté des fonctionnaires technique et délégué du 27 décembre 2023 lui refusant un permis unique de classe 1 pour la construction et l'exploitation d'une unité de biométhanisation Rue de la Croisette à 7334 Saint-Ghislain (Villerot).

Projet de catégorie B soumis à étude d'incidences.

Le bourgmestre porte à la connaissance de la population qu'une **enquête publique** est organisée dans le cadre du recours susmentionné en application des articles 90 et 95, § 7bis, du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement et D.74 du Livre 1^{er} du Code de l'environnement.

Date d'affichage : **1^{er} mars 2024**

Date d'ouverture de l'enquête : **7 mars 2024**

Lieu, date et heure de clôture de l'enquête : Service des Travaux, Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart, **le 5 avril 2024 à 11h30.**

Le dossier soumis à enquête publique comprend notamment une étude d'incidences et une nouvelle version de l'étude de sûreté. Il peut être consulté gratuitement à l'Administration communale (Service des Travaux, Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart), à partir du 1^{er} mars 2024 jusqu'à la clôture de l'enquête :

- chaque jour ouvrable pendant les heures de service de 8h15 à 11h45 et de 12h45 à 16h15, et le mardi jusqu'à 20h ;
- la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre RDV, au plus tard 24h à l'avance, auprès de l'agent communal délégué à cet effet (Patrick Dujardin - 069/59.00.65 - patrick.dujardin@bernissart.be).

Jusqu'à la date de clôture, toute personne peut formuler ses réclamations et observations écrites ou orales auprès de l'administration communale :

- les réclamations écrites sont envoyées par courrier ou déposées à l'Administration communale, Service des Travaux, Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart ou envoyées par e-mail à l'adresse patrick.dujardin@bernissart.be. A peine de nullité, les envois par courrier sont datés et signés ; ceux par courriel sont clairement identifiés et datés ;
- les réclamations verbales sont également recueillies, sur RDV, à l'Administration communale, Service des Travaux, Rue du Fraity n° 76 à 7320 Bernissart - 069/59.00.65 - patrick.dujardin@bernissart.be.

Toute personne peut obtenir des explications sur le projet auprès :

- du demandeur : M. Jan Van Houwenhove (Veldstraat 33 à 9230 Wetteren - jan.vanhouwenhove@cryoadvise.com) ;
- de l'agent communal (Patrick Dujardin - 069/59.00.65 - patrick.dujardin@bernissart.be) ;
- des services du Fonctionnaire technique sur recours (M. Pierre Dacos - Avenue Prince de Liège 15 à 5100 Jambes - Tél : 081/33.61.25) ;
- des services du Fonctionnaire délégué sur recours (Mme Laurence Tilmans - Rue des Brigades d'Irlande 1 à 5100 Jambes - Tél : 081/33.25.16).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur le recours faisant l'objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.

A Bernissart, le **27 FEV. 2024**

La Directrice générale,
Véronique BILOUET



PAR LE COLLEGE :



Le Bourgmestre,
Roger VANDERSTRAETEN

